Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_018_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°ACULT 018/2026 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE RESIDENCE ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION MALSTRØM (SEPT 2025/JUIN 2027)

Monsieur Thébaut expose le bordereau

Installée au sein de la P@sserelle depuis septembre 2022, l'association MALSTRØM à comme projet de :

- Créer, produire ou diffuser des manifestations artistiques culturelles (spectacles, festivals, performances, expositions, films, publications) tant en France qu'à l'International.
- Créer, produire ou diffuser des œuvres littéraires et dramatiques sous toutes les formes existantes et à venir, notamment audiovisuelles.
- Apporter sa contribution, son conseil ou son expertise, sur le sujet du théâtre, de la littérature et des questions artistiques en général, à toute structure publique, privée ou personnelle, dans le cadre de partenariats ou de commandes.
- Accompagner des publics et pratiques amateurs.
- Développer une pratique artistique ancrée dans un contexte territorial local Elle sera plus particulièrement sensible à tout ce qui pourra être vecteur d'échanges entre les différentes cultures artistiques.

La commune de Theix-Noyalo considérant la culture comme un enjeu clé de développement de son territoire souhaite encourager et valoriser la création artistique, faciliter la diffusion et les différentes actions favorisant l'accès à la culture.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_018_DEL-DE

L'association MALSTRØM par son expérience favorisera et accompagnera ce développement culturel municipal.

En contrepartie de cet accompagnement professionnel, la municipalité propose la conclusion d'une convention de résidence de septembre 2025 à juin 2027.

Il est ainsi proposé l'accompagnement matériel et humain de la commune de manière forfaitaire tel qu'il est décrit dans la présente convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,



Christian SEBILLE